



DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT EDUC'ACTION DE L'ACADEMIE DE NICE

F3SCT

Rectorat de Nice, le 3 octobre 2024

En matière de conditions de travail, nous savons bien que de multiples facteurs peuvent intervenir. Pour autant, on pourrait les regrouper en trois grandes catégories : celle relative au niveau des moyens pour travailler, celle qui concerne l'organisation et la direction du travail et celle qui relève de la volonté politique.

Aujourd'hui, la CGT souhaite attirer l'attention sur cette troisième catégorie. Les formations spécialisées dans l'Education Nationale n'existent qu'au niveau départemental, académique et depuis 2023 au niveau de la région académique. C'est un mieux, mais un mieux infiniment petit si on le mesure aux enjeux. Alors que nous pourrions -seulement- penser qu'il s'agisse d'un renforcement, d'un signal positif envoyé aux agents, nous pouvons aussi regretter que cette instance s'éloigne encore plus des lieux où le travail s'exerce. C'est pourquoi, la CGT continue de revendiquer l'existence de réels CHSCT avec toutes les prérogatives qui s'y rattachent. Et disons-le au passage, même lorsque nous étions dans cette configuration, avant les Formations Spécialisés, ce ne fut jamais le cas. La CGT continue de revendiquer également qu'il y ait un CHSCT dans chaque établissement scolaire au plus près du travail et à rebours de ce que les ordonnances Macron ont décidé pour le malheur des salariés français. Mais, vous l'aurez compris, il s'agissait ici de revendications de moyen long-terme, dirons-nous. Il était nécessaire de le faire en préalable.

Pour autant, dans l'immédiat, dans le cadre de la Formation Spécialisée, mais pas dans le cadre actuel de nos travaux, la CGT considère qu'il est possible de faire plus et de faire mieux dans la proximité avec les personnels et dans la réactivité que l'employeur leur doit. Parce que c'est leur droit le plus élémentaire, parce qu'il faut les aider et les accompagner face aux difficultés qu'ils rencontrent et aux souffrances au travail qu'ils essuient trop souvent et de plus en plus fréquemment.

En effet, de façon ordinaire nous ne visitons au mieux que 3 établissements par an et par instance. Il y a plus de 1200 établissements scolaires dans l'Académie. Sur une base de 9 visites par an en incluant les instances départementales, cela signifie qu'en moyenne un établissement sera visité une fois tous les 130 ans ! Je disais en GT, que nous visitions un établissement « à chaque mort de Pape », mais j'étais loin du compte. Vérification faite, il y a eu plus d'une dizaine de Pape ces 130 dernières années. Certes, à la différence du Patronat français, le haut-clergé catholique est performant dans le recrutement des séniors.

130 ans ! Nous vous posons donc la question, peut-on raisonnablement considérer ici qu'ils s'agissent d'une véritable volonté politique d'améliorer les conditions de travail des personnels ?

La CGT répond « non ». Il n'y a pas de volonté politique, car dans d'autres segments de la fonction publique ou dans d'autres établissements publics, les choses ne fonctionnent pas de la même façon. Prenons par exemple France Travail (ex-Pôle Emploi), les représentants élus de la formation spécialisée sont organisés par binôme. Ce sont les binômes constitués qui sont en charge d'un secteur et des visites. Cela permet donc que chaque établissement, certes bien moins nombreux que dans l'Education Nationale, soit visité une fois par semestre !

A France Travail, comme chez nous, la visite donne lieu à un compte rendu avec des préconisations et des avis soumis au CSE. Toutefois, si des problématiques particulières et urgentes ont été décelés par un binôme, ce dernier peut de sa propre initiative engager des actions sans attendre. Par exemple

au niveau du bâti, un binôme pourra mettre en demeure un bailleur (privé ou public) sans en référer au préalable à la direction de France Travail et sans attendre une quelconque réunion plénière... Nous prenons à dessein cet exemple du bâti sachant que c'est une problématique prégnante dans notre Académie et où bien souvent nous déplorons la stérilité des relations avec les collectivités locales.

Nous l'admettons, il n'est pas possible avec seulement 20 membres titulaires et suppléants d'avoir un niveau de couverture semblable à France Travail mais nous voyons bien le champ des possibles si nous envisagions de procéder autrement.

Nous sommes vraiment très loin de cette réactivité alors même que certaines préconisations mettent des mois à être votées et parfois des années avant qu'elles ne soient mises en application sur le terrain. Pour la CGT, sans pour autant abandonner de nos pratiques, nous devons nous affranchir de cette hyper-rigidité administrative.

La CGT est disponible pour en discuter dans un ou des GT qui auront la vertu, ceux-ci à la différence de certains autres, de s'attacher à répondre à un vrai sujet de préoccupation pour nos professions.

Avant de conclure, nous ajouterons seulement deux points sur la rentrée scolaire 2024.

Concernant OPALE, malgré un rapport d'une mission d'inspection catastrophique et les décisions prises en juillet pour améliorer le progiciel, les derniers GT ministériels de septembre nous laissent sur notre faim avec un mode opératoire où les utilisateurs et utilisatrices ne sont pas entendus. La dernière mise à jour (cette fin de semaine) continue de mettre en difficulté les personnels dans leurs utilisations quotidiennes (encaissement, rapprochement bancaires). Une difficulté également sur le paiement des séjours et autres sorties scolaires. Les personnels nous alertent quotidiennement. Ils sont empêchés de travailler dans de bonnes conditions. La mesure académique d'implanter 4 ETP support à la transition n'est pas suffisante. La CGT invite les personnels à se saisir du Registre SST pour obtenir des réponses à la hauteur de leur désarroi.

Enfin, comme c'était prévisible, le « choc des savoirs » impacte négativement les conditions de travail des collègues avec des contraintes d'emploi du temps qui saccagent la semaine de classe et complique le travail de préparation. D'autre part, cela bouleverse très brutalement les méthodes de travail et les pratiques pédagogiques. C'est aussi générateur de tensions par endroit. C'était on ne peut plus prévisible mais comme nous le disions au préalable, il n'y a, depuis longtemps, aucune volonté politique en faveur des conditions de travail des personnels.

Olivier GERARD et Bernard CONTE
Secrétaire Général Académique de la CGT Educ'Action